



TABLE RONDE

pour une densité socialement
et économiquement acceptable

**OCCUPER MOINS D'ESPACE
ET MIEUX VIVRE ?**

JEUDI **17** SEPTEMBRE 2015

14 H-17H

LA TRAVERSE

LE BOURGET DU LAC



C O N T E X T E

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION HABITER 2030

Au cours de l'année 2014, le Conseil Local de Développement s'est interrogé sur le vivre-ensemble à l'horizon 2030-2040.

Pour cela, une commission s'est constituée et a élaboré une grille de lecture énumérant des critères incontournables et conseils utiles pour la réalisation des projets d'aménagement de demain. Parmi ces critères :

Logement et densité : entre innovation et économie d'espace

Aller vers de la densification de construction et d'usage

Concept de densité de bâti à rendre attractif

Vivre ensemble, vie de quartier et solidarité : à la recherche du bien-être des habitants

La densification comme facteur favorable de développement de services, de loisirs et de vivre-ensemble

Favoriser le développement de la solidarité au sein des quartiers via un urbanisme raisonné

La question de la densité était au centre des questionnements du CLD : comment concilier la rareté du foncier disponible, la problématique des logements abordables et la qualité de vie ? La densification semblait être la réponse pour le territoire de Métropole Savoie.

SAISINE DU PRESIDENT DE METROPOLE SAVOIE ET MISE EN PLACE DE LA COMMISSION « AD HOC »

Le Président de Métropole Savoie a souhaité un approfondissement de cette notion de densification en début d'année 2015, faisant suite aux travaux du CLD.

La question qu'il a posé au CLD était la suivante : « **La densification urbaine/rurale : entre ressentis et réalités, quels avantages et quelles contraintes ? Comment rendre la densité acceptable sur les territoires de Métropole Savoie dans leur diversité ? Quelle pédagogie mettre en œuvre ?** ». Les résultats issus des travaux pourraient être présentés d'ici la fin d'année 2015 dans le cadre des réflexions menées sur la révision du SCoT.

Cette demi-journée s'inscrit dans le cadre de la commission Acceptabilité de la Densité mise en place pour répondre à cette saisine.

LA DEMARCHE BIMBY est une démarche d'urbanisme innovante qui aborde la question de la densité par une troisième voie : celle des synergies possibles entre les projets portés par les habitants et les objectifs de politiques urbaines portés par les collectivités à travers la mise en œuvre d'une densification douce des tissus résidentiels existants.

La ville peut-elle se densifier pour et par la volonté de ses habitants ?

La démarche BIMBY propose des outils et méthodes de travail pour replacer les habitants au cœur du projet urbain de la collectivité afin de construire la vision partagée d'une densité bien vécue et garante du maintien de la qualité du cadre de vie.

A travers des exemples concrets nous aborderons les différentes facettes de cette démarche.

Pour mieux comprendre :

<http://wikibimby.fr>

PROGRAMME

13H30 **Accueil café**

14H	Mot d'accueil Madame Marie-Pierre FRANCOIS <i>Maire du Bourget-du-Lac</i>
14H15	Le contexte de la densité dans Métropole Savoie Cédrik VALET <i>CAUE 73</i>
14H30	Démarche BIMBY Thomas HANSS



THOMAS HANSS

Ingénieur paysagiste
de formation

15H15 **pause**

15H30	Table ronde animée par Thomas HANSS autour de témoignages d'acteurs locaux <ul style="list-style-type: none">▶ Brigitte BOCHATON <i>Maire de Jacob Bellecombette</i> « La Chataigneraie » Accompagnée de Alain PONCET, <i>Adjoint à l'urbanisme</i> Emmanuelle RICHARD, <i>SAS</i>▶ Etienne PILARD <i>Maire de Cruet</i>▶ Marie-Dolorès REVIL <i>Adjointe à l'urbanisme Albens</i>▶ Florence VALLIN BALAS <i>Maire de Cognin</i> Les quartiers de Maupas et Villeneuve Accompagnée de J. BLANC/A. RUCHON, <i>GROUPE PRESSÉS DE LA VILLE</i>▶ Sarah COHEN urbaniste <i>Bureau d'études PROGRAMMES URBAINS</i>▶ Samuel RABILLARD <i>Directeur de la Savoisième Habitat</i>
-------	--

16H30 **Echanges avec la salle**

17H	Synthèse des échanges par Cédrik VALET
-----	--

- ▶ Est chef de projets et responsable de l'antenne Ile de France/Grand Nord du bureau d'étude Villes Vivantes. Il travaille depuis plus de huit ans sur le sujet de la densification pavillonnaire. Ce parcours lui a permis d'aborder, sur les territoires et de façon concrète, les questions que pose la densification douce par processus BIMBY, tant du point de vue des collectivités que du point de vue des habitants. Architecte-médiateur aguerri, il a accompagné à travers des entretiens individuels, plus de 500 ménages dans leurs réflexions sur des projets d'évolution de leur habitat dans une cinquantaine de communes qui ont souhaité mettre en œuvre des projets de territoire partagés à travers la démarche BIMBY. Villes Vivantes est un bureau d'études spécialisé en conseil, ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités souhaitant mettre en place des politiques de densification douce, harmonieuse et maîtrisée de leurs tissus d'habitat existants.

Pour s'inscrire en ligne : <https://goo.gl/JLuz6B>

Ou par le site <http://www.Metropole-savoie.com> -> actualités -> Peut-on occuper moins d'espace et mieux vivre ?

Qu'est-ce qu'un Conseil Local de Développement ?

Les Conseils Locaux de Développement ont été créés dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 24 juin 1999.

Ce sont des Assemblées citoyennes composées de représentants économiques, sociaux, culturels et associatifs des territoires.

Instances de dialogue et de débats entre les structures et des citoyens issus de divers horizons, ils ont pour vocations d'enrichir la réflexion sur les grands enjeux des territoires grâce au croisement des compétences et des points de vue de la société civile.

Compléments indispensables de la démocratie participative, les Conseils Locaux de Développement sont régulièrement consultés par la structure à laquelle ils sont rattachés mais peuvent également s'autosaisir de toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire.

Quelles missions ?

Le Conseil Local de Développement de Métropole Savoie contribue à la mise en œuvre du projet de territoire (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, Schéma de Cohérence Territoriale, projets d'agglomération...). Il a pour objectifs de :

- ▶ Participer à la définition, au suivi et à l'évaluation du CDDRA
- ▶ Encourager la démocratie participative : sensibiliser, informer et consulter les habitants et les acteurs du territoire en lien avec son projet
- ▶ Dynamiser les élus et les acteurs de la vie locale tout en étant à leur écoute
- ▶ Mutualiser les expériences du territoire et réaliser des avis et contributions dans une dimension consultative : le CLD entend développer une approche constructive et souhaite que ses productions soient socialement « appropriables » et politiquement « utilisables »

Il est force de proposition sur des sujets variés concernant l'aménagement et le développement du territoire.

